

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, modifie la publicité des actes.

La réforme supprime le compte-rendu des séances des assemblées délibérantes des communes.

Le procès-verbal des séances des assemblées délibérantes devient obligatoire, Il est rédigé par le secrétaire de séance et est arrêté au commencement de la séance suivante. Sa publicité sera faite sur le site internet de la commune. Un exemplaire papier sera tenu à la disposition du public.

Dans la semaine suivant la réunion de l'assemblée délibérante, il est obligatoire d'afficher en mairie une liste détaillée des délibérations examinées en séance, conformément à la convocation.

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

N° de la délibération	Objet	Sens du vote
2023/14	Vote du budget communal	Unanimité
2023/15	Désaffectation et déclassement de la parcelle ZM 171	Unanimité

COMMUNE DE CHATEAUNEUF
NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023a été voté le 11 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant prévu au budget	Recettes prévues au budget	Montant
Charges générales (chapitre 011)	154 570 €	Produits des services (chapitre 70)	21 265 €
Charges de personnel (chapitre 012)	166 200 €	Impôts et taxes (chapitre 73)	308 989 €
Charges de gestion courante (chapitre 65)	244 590 €	Dotations et participations (chapitre 74)	90 390 €
Intérêts de la dette (chapitre 66)	610 €	Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	17 440 €
Atténuation de produits (chapitre 14)	14 500 €	Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)	187 163.37 €
Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)	4 500 €	Atténuation de charges (chapitre 013)	1 800 €
Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	312 953.37 €	Fiscalité local (chapitre 731)	270 876 €
Total général	897 923.37 €	Total général	897 923.37 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. La section d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux etc
- en recettes : deux types de recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à certains travaux)

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant prévu au budget	Recettes prévues au budget	Montant
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	77 150 €	Excédent d'investissement reporté (chapitre 001)	37 189.49 €
Immobilisations en cours (chapitre 23)	178 000 €	Virement section de fonctionnement (chapitre 021)	312 953.37 €
Remboursement d'emprunts (chapitre 16)	20 000 €	Dotations, fonds divers (chapitre 10)	175 982.51 €
Subventions d'équipement (chapitre 204)	56 000 €	Cautionnements	300 €
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	231 975.37 €	Opérations d'ordre	4 500 €
		Subventions (chapitre 13)	32 200 €
Total général	563 125.37 €	Total général	563 125.37 €

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Projet rénovation mairie
- Travaux entretien bâtiments communaux
- Sécurité routière dans les villages
- Enfouissement réseaux secs Les Poncins
- Modification simplifiée du règlement PLU
- Achat de mobilier et matériel
- Travaux sur le réseau eaux pluviales

- Autofinancement : 187 163.37 €

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de la Région : 25 700 €
- du Département : 5 000 €

e) Etat de la dette :

Travaux d'aménagement (aire de jeux, esplanade) fin en 2026	Montant emprunté :	Durée :	Taux :	Montant échéance 2023 :
	200 000 €	10 ans	0.90 %	20 610 € (Intérêts : 610 € Capital : 20 000 €)

COMMUNE DE CHATEAUNEUF

PROCES-VERBAL Conseil Municipal du 11 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de conseillers municipaux votants : 12

- Présent(e)s : FOURNIER Raymond, CHOLAT Claude, PEPIN François, LEMAIRE François, TISSOT Julien, HUGONOT Christelle, MARTIN Thierry, JACQUIN Michel, BARRAZ Pauline, ETIENNE Nadège
- Absent(e)s ou excusé(e)s : CARREL Denis, (pouvoir à MARTIN Thierry), FAISAN Marie-France (pouvoir à HUGONOT Christelle), FALQUET Patrick, BERGIN Frédéric
- Secrétaire de séance : FOURNIER Raymond

A l'ouverture de la séance, Mme Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la désaffectation et le déclassement de la parcelle ZM 171.

1°- Vote du budget communal 2023

Rapporteur : Raymond FOURNIER

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 897 923 .37 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 563 125.37 €

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023 :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à

financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant prévu au budget	Recettes prévues au budget	Montant
Charges générales (chapitre 011)	154 570 €	Produits des services (chapitre 70)	21 265 €
Charges de personnel (chapitre 012)	166 200 €	Impôts et taxes (chapitre 73)	308 989 €
Charges de gestion courante (chapitre 65)	244 590 €	Dotations et participations (chapitre 74)	90 390 €
Intérêts de la dette (chapitre 66)	610 €	Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	17 440 €
Atténuation de produits (chapitre 14)	14 500 €	Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)	187 163.37 €
Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)	4 500 €	Atténuation de charges (chapitre 013)	1 800 €
Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	312 953.37 €	Fiscalité local (chapitre 731)	270 876 €
Total général	897 923.37 €	Total général	897 923.37 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. La section d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux etc
- en recettes : deux types de recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à certains travaux)

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant prévu au budget	Recettes prévues au budget	Montant
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	77 150 €	Excédent d'investissement reporté (chapitre 001)	37 189.49 €

Immobilisations en cours (chapitre 23)	178 000 €	Virement section de fonctionnement (chapitre 021)	312 953.37 €
Remboursement d'emprunts (chapitre 16)	20 000 €	Dotations, fonds divers (chapitre 10)	175 982.51 €
Subventions d'équipement (chapitre 204)	56 000 €	Cautions	300 €
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	231 975.37 €	Opérations d'ordre	4 500 €
		Subventions (chapitre 13)	32 200 €
Total général	563 125.37 €	Total général	563 125.37 €

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Projet rénovation mairie
- Travaux entretien bâtiments communaux
- Sécurité routière dans les villages
- Enfouissement réseaux secs Les Ponsins
- Modification simplifiée du règlement PLU
- Achat de mobilier et matériel
- Travaux sur le réseau eaux pluviales

- Autofinancement : 187 163.37 €

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de la Région : 25 700 €
- du Département : 5 000 €

e) Etat de la dette :

Travaux d'aménagement (aire de jeux, esplanade) fin en 2026	Montant emprunté :	Durée :	Taux :	Montant échéance 2023 :
	200 000 €	10 ans	0.90 %	20 610 € (Intérêts : 610 € Capital : 20 000 €)

2°- Désaffectation et déclassement de la parcelle ZM 171 :

Rapporteur : Christelle HUGONOT

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2141-1 précise « qu'un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

La parcelle communale cadastrée ZM 171 située à « La Faranche » était à l'usage d'aire de jeux pour enfants.

Elle n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où l'aire de jeux a été déplacée sur une autre parcelle communale.

Il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent constate la désaffectation du bien cadastré ZM 171 situé à « La Faranche » et décide son déclassement du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal. Il autorise Mme Le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Questions diverses :

- Agence Postale Communale : Les nouveaux horaires d'ouverture s'appliqueront du 17 avril au 29 septembre et prolongeront l'ouverture du lundi et du jeudi jusqu'à 18h. La population sera informée par la distribution d'une note dans leur boîte à lettres.
- PLU : Le travail concernant la procédure de modification simplifiée du règlement du PLU se poursuit. Le projet de STECAL pour le secteur des Iles sera étudié prochainement en commission.
- Projet de rénovation de la mairie : L'architecte a présenté 2 esquisses. Une prochaine réunion permettra de retravailler ces propositions.

Le Maire,
Christelle HUGONOT

Le/La Secrétaire de séance,
Raymond FOURNIER

